

Courriel pour les auditeurs inscrits à un cours de Strasbourg saison 2020-2021
(adressé le 18 septembre 2020)

La rentrée 2020-2021 et les mesures sanitaires (objet du mailing)

Chère auditrice, cher auditeur de l'UPE du site de Strasbourg,

Vous êtes inscrit(e) à un ou plusieurs cours de la saison 2020-2021. Sauf exceptions, tous vos cours débiteront la semaine prochaine à compter du lundi 21 septembre.

La pandémie actuelle de coronavirus nous a obligés à mettre en place des mesures exceptionnelles pour assurer votre sécurité sanitaire, celle de vos professeurs et des personnes qui travaillent à l'UPE. Même si certaines peuvent apparaître contraignantes, elles sont nécessaires pour la sécurité de tous.

Les principales mesures sanitaires

Je vous remercie donc de respecter les principales mesures sanitaires suivantes :

- porter un masque est désormais obligatoire dans tous les espaces clos et partagés (halls, escaliers, couloirs, salles de cours...) ;
- se désinfecter les mains en entrant dans les bâtiments ;
- respecter les gestes barrières ;
- respecter les sens de circulation marqués au sol dans toutes les parties communes (halls, escaliers, couloirs...) pour limiter, au maximum, les croisements ou les regroupements de personnes ;
- éviter de prendre l'ascenseur pour le laisser aux personnes qui sont dans l'impossibilité de monter à pied ;
- se conformer aux règles en vigueur dans la salle de cours concernant la désinfection de « l'espace de travail » ;
- et aérer la salle de cours à la fin de l'activité, même par temps froid.

Plus généralement, respectez les consignes sanitaires fournies localement et suivez les instructions complémentaires données par votre professeur.

Les mesures complémentaires pour les cours Avenue d'Alsace et Cours Saint-Louis-Quai Finkwiller

Pour les cours ayant lieu dans les locaux de l'UPE (Avenue d'Alsace ou Cours Saint-Louis-Quai Finkwiller), j'attire votre attention sur deux mesures complémentaires :

- un **intercours de 10 minutes** est institué pour mieux gérer les flux de circulation (entrées/sorties...) au sein de nos deux bâtiments ;
- et vous devez **entrer dans les bâtiments qu'à l'heure exacte de votre cours** pour laisser sortir les cours précédents et limiter, au maximum, les croisements ou les regroupements de personnes.

Par exemple, un cours prévu à 10 h 30 commencera exceptionnellement à 10 h 35 et le cours précédent se terminera exceptionnellement à 10 h 25. Vous êtes invité à ne pénétrer dans les bâtiments qu'à l'heure prévue, soit 10 h 30 dans cet exemple.

Pensez à relire votre attestation d'inscription, vous y trouverez le n° de la salle de votre cours.

Notez que l'entrée dans le bâtiment Cours Saint-Louis-Quai Finkwiller se fera par la porte habituelle (9 quai Finwiller). Par contre, la sortie s'effectuera exceptionnellement par l'actuel escalier de secours situé à chaque niveau au bout du couloir. Merci de respecter les sens de circulation marqués au sol.

Par ailleurs vous pourrez désinfecter, avant le cours, votre « espace de travail » avec les produits mis à disposition par l'UPE.

Les mesures spécifiques pour les activités physiques ou sportives

Si vous pratiquez une activité physique ou sportive, l'obligation de porter un masque ne s'applique pas lors de la pratique de cette activité mais il reste obligatoire dans toutes les autres situations (déplacements, vestiaires...).

Chaque pratiquant doit venir - de préférence et si cela est possible - vêtu de sa propre tenue adaptée à son activité. Pour celles et ceux qui doivent utiliser les vestiaires, ceux-ci sont exceptionnellement ouverts avec une jauge de fréquentation dans le respect de la distanciation physique d'un mètre et d'une aération après utilisation.

L'usage de matériel personnel est à privilégier par rapport au matériel collectif et il ne doit ni être échangé, ni partagé, quel que soit sa nature. Si l'activité nécessite un matériel collectif, il est de la responsabilité de chaque pratiquant de le nettoyer avant usage.

Par ailleurs, pour savoir si vous devez fournir un certificat médical ou une fiche-santé à votre professeur, avant le 1^{er} novembre 2020, consultez le questionnaire de santé sur notre site Internet (upe-alsace.fr, rubrique « Infos pratiques/Documents utiles/Questionnaire de santé »).

Les trois plans B envisagés pour les cours si la situation sanitaire l'exige

Je vous rappelle que trois plans alternatifs (dits plans B) ont été imaginés avec vos professeurs si les cours prévus en présentiel, au cours de la saison 2020-2021, ne peuvent plus être assurés totalement sous cette modalité en raison d'une détérioration de la situation sanitaire : le plan B en alternance présentiel et distanciel (plan B - Alt.), le plan B en distanciel (plan B - Dist.) ou l'annulation pure et simple du cours (plan B - Ann.). La présentation et la liste des plans B sont consultables sur notre site Internet (upe-alsace.fr, rubrique « Infos pratiques/Documents utiles/Liste des plans B »).

En vous inscrivant à une activité, vous avez normalement pris connaissance de la modalité alternative décidée par votre professeur et votre inscription vaut acceptation de cette éventuelle modalité alternative. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée après votre inscription au cours.

Vous trouverez une description plus complète de toutes les mesures prises par l'UPE pour cette nouvelle saison 2020-2021 (mesures sanitaires, plans B...) sur le site Internet de l'association (upe-alsace.fr) rubrique « Infos pratiques/Documents utiles/Plan de reprise d'activités site de Strasbourg ».

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et nous réjouissons de vous revoir.

Anne Claire DEVANNE avec toute l'équipe de l'Université populaire européenne